

**BELGIUM**

**Compliance**

**APMBC – 21<sup>st</sup> MSP - November 2023**

M. le Président,

La Belgique remercie les membres du comité pour le travail accompli cette année.

Ma délégation continue de s'inquiéter de l'usage de mines antipersonnel en Ukraine et elle condamne fermement l'utilisation extensive de mines par un Etat non-partie à la Convention, la Russie, dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine.

Les dispositions de notre convention doivent être respectées à la lettre par ses Etats Parties, tout en gardant à l'esprit le contexte dans lequel chacun de ses Etats Parties évolue. La Belgique apprécie dès lors le dialogue engagé entre le comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération et l'Ukraine en vue de garantir le respect de ses obligations conventionnelles. Nous encourageons l'Ukraine à enquêter sur l'utilisation présumée des mines antipersonnel, à communiquer les résultats de cette enquête, à continuer le dialogue avec tous les partenaires pertinents et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la pleine conformité de ses actions avec la Convention.

M. le Président,

Concernant la situation de non-conformité de l'Erythrée, ma délégation vous remercie par ailleurs d'avoir suivi la voie que les Etats Parties avaient décidé d'adopter, contenue dans le rapport final de la 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> MSP.

Nous saluons la décision de l'Erythrée de finalement ne pas se désengager de notre Convention, tout en notant que cela n'apporte pas encore de réponses aux inquiétudes exprimées par de nombreuses délégations quant au respect de ses obligations, notamment celles prévues aux articles 5 et 7 de notre Convention. Nous encourageons dès lors l'Erythrée à ré-alimenter un dialogue coopératif avec les comités pertinents en vue de résoudre cette situation préoccupante au plus vite.

Je vous remercie M. le Président.